

Avis

« Vers un système intégré de transports en commun en Belgique »

Bruxelles

16.07.2024

Depuis déjà un certain temps, les autorités des différents niveaux de pouvoir préconisent un « transfert modal » dans leur politique de mobilité : réduire la part de voitures et augmenter la part des autres moyens de transport pour les déplacements de personnes et de marchandises. Malgré de bonnes intentions et d'innombrables initiatives et autres mesures, la part modale des transports en commun reste plus ou moins la même. Cette situation est notamment liée au morcellement de l'offre des transports en commun, qui n'est favorable ni à l'attractivité ni à l'utilisation de ceux-ci.

Faciliter l'utilisation des transports en commun

Les transports en commun ne deviendront réellement attractifs et n'inciteront à leur utilisation que lorsqu'ils se présenteront comme un système au fonctionnement optimal, cohérent, intégré : lorsqu'il sera possible de passer aisément et sans accroc d'un mode de transport en commun à l'autre muni d'un seul et même titre de transport et que l'offre de plusieurs opérateurs pourra être utilisée sans que l'on ne doive se demander quel opérateur exploite quel moyen de transport.

D'un système de transports en commun morcelé à un système de transports en commun intégré

Le CCE et le CNT demandent¹ dès lors de mettre sur pied un système intégré de transports en commun dans lequel toutes les composantes des transports en commun s'interconnectent parfaitement et se renforcent mutuellement. Pour ce faire, un cadre politique coordonné et cohérent pour les transports en commun dans leur ensemble devra être établi.

Initier le processus de transition au sein du CEMM

Selon les Conseils, la formation de nouveaux gouvernements à tous les niveaux de pouvoir est une occasion idéale de lancer cette nouvelle approche, qu'il nous faut saisir. Les Conseils appellent à entamer une réflexion au sein du CEMM (Comité exécutif des ministres de la mobilité) afin d'initier le processus de transition vers un système intégré de transports en commun.

¹ Cette demande s'inscrit dans la lignée de la déclaration intitulée « Allons de l'avant : Mobilité du futur » que le Groupe des 10 a publiée le 31/05/2024, et il la rejoint.